

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 71/47. du 15/2/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
- VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;
- VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur KODIA Bernard, Infirmier retraité à KINKALA
Monsieur MAHOUKOU Fulgence, Infirmier d'Etat en service à KINKALA
Monsieur MASSALA Samuel, Infirmier en service à MARCHAND

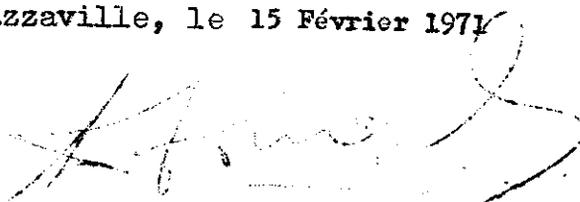
AU GRADE DE CHEVALIER

Madame MALEKA Adèle, Infirmière Breveté en service à LINZOLO

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 60/205, du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 15 Février 1971


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-